



# Nouveau PLU

## Bulletin n° 3

### 2016 – semaine 51

## Point d'étape

La séance de travail collectif du 23 septembre 2016 a permis de collecter un grand nombre d'éléments d'objectifs pour le nouveau PLU (cf. bulletin n° 2).

Depuis, le Comité a repris les éléments présentés dans les synthèses des groupes d'experts, afin de préparer la rédaction de la délibération de prescription.

Les grandes lignes des objectifs du nouveau PLU sont pratiquement dégagées, et ont été soumises aux techniciens du SMAPS<sup>1</sup> (pour le SCOT<sup>2</sup>) et de l'État. Ils interviendront lors d'une prochaine rencontre du Comité pour l'accompagner dans la rédaction finale des objectifs.

Alors, le Conseil Municipal pourra prendre la délibération de prescription, qui lancera officiellement la procédure d'élaboration du nouveau PLU.

1 Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard

2 Schéma de COhérence Territoriale

# **Le Comité PLU s'ouvre aux volontaires**

Par délibération en date du 14 avril 2014, le Conseil Municipal a créé le Comité PLU, chargé de travailler sur les documents d'urbanisme.

Le Comité est resté fermé au début de son fonctionnement à cause de questions juridiques qui imposaient la confidentialité des débats.

Alors que le Conseil Municipal prévoit de prendre la délibération de prescription du nouveau PLU en début d'année 2017, le Comité s'ouvre aux volontaires.

Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître en mairie. Elles seront reçues par le Maire, Président du Comité, individuellement, avant de participer aux travaux.

Étant donné le caractère très technique des dossiers liés à l'élaboration du nouveau PLU, le Comité est amené à se doter d'un Règlement Intérieur. La participation au Comité suppose l'acceptation de ce Règlement.

## **Les prochaines réunions du Comité**

- 11 janvier, 20h30 en mairie
- 25 janvier, 20h30 en mairie